



BALADE CULTURELLE ET GOURMANDE

RÈGLEMENT

Thème de la manifestation : balade culturelle et gourmande.

Organisateur :

Communauté de communes Plaine Limagne, 158 Grande rue, 63260 AIGUEPERSE, représentée par son Président, Claude Raynaud.

Description :

La balade culturelle et gourmande offre à un large public la possibilité de découvrir la richesse culturelle du territoire Plaine Limagne. Plusieurs circuits sont définis et balisés par l'organisateur. Sur chaque circuit, plusieurs étapes permettent de se restaurer (repas complet découpé en plusieurs étapes, à base de produits locaux) et de découvrir des éléments du patrimoine local. La balade est conviviale et n'a aucun caractère de compétition.

Horaires :

Les départs s'effectuent dans un créneau horaire défini par l'organisateur. Le participant s'engage à respecter ces horaires de départ.

Participation :

La participation se fait uniquement sur inscription. L'inscription n'est validée qu'à réception du règlement (chèque à l'ordre du Trésor Public ou espèces). Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée des règlements.

La date limite des inscriptions est fixée le jour même, dans la limite des places disponibles (1 200 au maximum). Les mineurs seront obligatoirement accompagnés par un adulte.

Tarifs :

- 6 ans	6-12 ans	+ 12 ans	Famille*	Location VTT	Location VTT-AE
gratuit	7 €	15 €	40 €	5 €/personne	10 €/personne

* 2 adultes et 2 ou 3 enfants

Équipements :

En raison des chemins empruntés, il est nécessaire de prévoir une tenue adaptée (tenue de sport pour la pratique de la marche ou du vélo) ainsi que des vêtements adaptés aux conditions météorologiques. Les poussettes ne sont pas conseillées sur le parcours. Le port du casque est obligatoire pour les cyclistes.

Déroulé :

Avant le départ, le participant doit confirmer sa présence, se munir du bracelet de couleur correspondant au circuit choisi. Il devra montrer ce bracelet à chaque stand. Un seul passage à chaque stand est autorisé. Une personne sans bracelet se verra refuser l'accès aux étapes gourmandes.

Éthique et sécurité :

Le parcours traverse des lieux publics et des propriétés privées. Les participants doivent respecter les lieux, suivre le balisage et se conformer aux règles du code de la route. Les animaux sont autorisés s'ils sont tenus en laisse : leur propriétaire demeure responsable de leur comportement. Pour les cyclistes et les trottinettes, le port du casque est obligatoire.

Il est rigoureusement interdit de jeter des déchets ailleurs que dans les poubelles prévues à cet effet. Dans un souci de réduction de l'impact environnemental de la manifestation, il est demandé aux participants de bien trier les déchets qu'ils sont amenés à jeter.

Des toilettes sont au lieu de départ/arrivée.

La plus grande courtoisie est requise vis-à-vis des bénévoles.

Conditions d'annulation :

a. du fait du participant :

En cas de non-participation, le montant de l'inscription restera acquis aux organisateurs. L'inscription peut être annulée et remboursée jusqu'au dimanche 30 août par l'envoi d'un mail à contact@plainelimagne.fr ou par téléphone au 04 73 86 89 80.

b. du fait de l'organisation :

En cas de conditions météorologiques défavorables importantes (alerte orages par exemple), la balade culturelle et gourmande sera annulée et le montant de l'inscription remboursé.

Assurance :

Les participants sont souscripteurs d'une assurance responsabilité civile. Ils sont responsables de leur sécurité et des biens qu'ils utilisent.

Responsabilité :

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'incidents médicaux, de maladie, d'accidents, de vols ou de perte pouvant survenir durant la manifestation. L'inscription vaut déclaration de bonne santé.

Droit à l'image :

Du fait de son engagement à la manifestation, le participant donne droit à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Engagement :

L'inscription vaut acceptation du présent règlement. En cas de non-respect du règlement, l'organisation a autorité pour exclure tout participant contrevenant.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. A consommer avec modération. Aucun alcool ne sera servi aux personnes mineures.